

Séance publique du 17 janvier 2005

Délibération n° 2005-2428

commission principale : développement économique

objet : **Convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) pour le soutien à l'animation des éco-acteurs et au projet Université d'été de l'environnement**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 décembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte et les enjeux

Le secteur de l'environnement à Lyon représente un réel enjeu économique pour l'agglomération lyonnaise : avec près de 700 éco-entreprises réalisant 1,7 milliard d'euros de chiffres d'affaires, la présence de leaders européens (GRS Valtech (filiale Onyx), Serpol, Sita Remediation (filiale de Suez), Colas environnement (filiale Bouygues) ainsi qu'un pôle de formation et de recherche de notoriété internationale.

La volonté de positionner l'environnement comme quatrième pôle d'excellence s'est traduite par la mise en place d'une stratégie environnementale dans le cadre de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise. Ses objectifs visent la croissance économique du pôle de compétitivité chimie-environnement ainsi que le transfert des bonnes pratiques en environnement des grands groupes vers les PME-PMI.

Elle s'articule autour de trois axes prioritaires :

- l'expérimentation sur trois territoires pilotes,
- la valorisation des relations industrielles-monde scientifique,
- la promotion et la communication des savoir-faire et compétences.

Dans cette logique, la Communauté urbaine soutient depuis plusieurs années le développement du secteur des éco-acteurs à travers l'Appel, l'Association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises. L'Appel qui historiquement s'est impliquée dans le lancement du pôle environnement a pour vocation de favoriser les échanges entre professionnels mais aussi les synergies avec les différents éco-acteurs : laboratoires de recherche, organismes de formation, institutions et industries.

Le bilan de la convention 2002-2004

Les objectifs assignés à la précédente convention (2002-2004) étaient d'assurer un rôle d'animation du pôle environnement et génie des procédés par :

- l'animation du réseau des éco-technologies,
- l'animation des groupes de travail thématiques,
- la présence au sein du réseau des villes en matière d'environnement.

Les principaux éléments du bilan de l'association sont les suivants :

- une bonne représentativité vis-à-vis des éco-acteurs puisque les 52 éco-entreprises membres de l'Appel, représentent 7 166 personnes, soit 60 % des effectifs salariés du secteur pour un chiffre d'affaires de 1 140,24 M€, soit 67 % du secteur,
- l'Appel a assuré la valorisation des compétences du pôle environnement lyonnais avec la Communauté urbaine, en organisant la première université d'été de l'environnement en 2003 sur le thème performances environnementales et développement des territoires (150 participants) ainsi qu'en organisant quatre grandes conférences techniques par an,
- l'Appel a organisé et animé les groupes de travail des éco-acteurs sur le thème du bruit, de l'analyse et des mesures environnementales, éco-management, santé et environnement, sites et sols pollués,
- en tant qu'interlocuteur représentatif du secteur, l'Appel s'est impliqué dans la co-élaboration des documents de promotion des performances environnementales lyonnaises dans le cadre de Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise à l'ouverture de Pollutec.

Le programme d'actions 2005

La mission de l'Appel dans le cadre de la convention qui liera l'association à la Communauté urbaine sur la période 2005-2007 s'articulera autour de deux grands thèmes :

A - Assurer le rôle de tête de réseaux des professionnels de l'environnement en région lyonnaise

- qualifier les entreprises du réseau de compétences Appel et proposer une offre environnementale de produits et services,
- animer les groupes de travail thématiques des éco-acteurs de la région lyonnaise autour de la problématique santé et environnement (analyses et mesures environnementales, éco-management, santé et environnement, sites et sols pollués),
- assurer la mission de conseil en tant que référent environnement de manière à contribuer à la définition de la stratégie environnementale de l'agglomération lyonnaise.

B - Valoriser les compétences en environnement présentes à l'échelle de l'agglomération lyonnaise

L'objectif est de pérenniser le concept d'université de l'environnement en alternance avec Pollutec pour donner une visibilité nationale au secteur.

La cible : industriels, scientifiques, opérateurs de l'environnement, collectivités, institutionnels.

En 2005, le thème retenu est celui de la santé et de l'environnement décliné en huit ateliers de travail reprenant les grands thèmes environnementaux (eau, air, déchets, sols pollués, bruit et risques technologiques) ainsi que deux thèmes transversaux: la communication environnementale et la détection-prévention en environnement.

Le budget prévisionnel 2005 de l'Appel :

Dépenses	en € TTC	Recettes	en € TTC
frais de fonctionnement	88 000	cotisations adhérents Appel produits conférence	88 000
animation des éco-acteurs : (valorisation, GT éco-acteurs, Pollutec)	54 500	subvention Communauté urbaine produits conférence	53 300 1 200
université d'été de l'environnement 2005	259 532	total université d'été	259 532
communication	173 420	Appel	38 272
logistique	26 312	Communauté urbaine	41 700
maîtrise d'ouvrage	59 800	Région	35 000
		partenaires privés	102 700
		congressistes	41 860

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'établir une convention avec l'Appel sur le programme d'actions 2005. La participation pour cette année 2005 s'élève à 95 000 €, couvrant les frais liés à l'animation des éco-acteurs ainsi qu'au financement du projet université d'été de l'environnement dans le cadre du contrat d'agglomération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Donne un avis favorable à la signature de la convention 2005-2007 avec l'Association pour la promotion des éco-acteurs Lyonnais (Appel).

2° - Autorise monsieur le président de la Communauté urbaine à signer ladite convention.

3° - La dépense correspondante de 95 000 € est imputée aux crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,